

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Objet :

Géolocalisation
Des réseaux d'Eclairage Public

N° : D - 2025 - 10 - 01 - 04

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le - 7 OCT. 2025

ID : 034-213401359-20251001-D2025_10_01_004-DE

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à Mme Laure GIMENO, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de lancer un marché de géolocalisation des réseaux de l'éclairage public de la Commune et indique que le Cabinet CER SUD, Conseil et Etudes Réseaux, est chargé de la mise en place est suivi de ce marché.

Il présente le projet réalisé par le Cabinet CER SUD estimé à un montant HT de 34 000.00 €. La prestation est réalisable sur deux exercices.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par 18 voix pour dont 4 procurations, 0 voix contre et 1 voix d'abstention, APPROUVE Le projet de géolocalisation des réseaux de l'Eclairage Public présenté ainsi que le montant HT estimatif du projet.

CHARGE Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence pour la réalisation du programme.

AUTORISE Monsieur le Maire à retenir le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente et à signer toutes pièces administrative, technique ou financière nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.

Monsieur le Maire rendra compte de l'avancement du dossier lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 6 OCT. 2025
Et publication ou notification
Du - 7 OCT. 2025
Le Maire :



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT